

Séance ordinaire du 20 juin 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt juin deux mille vingt-trois à neuf heures neuf, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-05-88

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 20 juin 2023.

CE-2023-05-89

Approbation du procès-verbal des séances des 12 et 13 juin 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 12 et 13 juin 2023.

CE-2023-05-90

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des communications

[Document d'aide à la décision GCH-2023-075](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des communications, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-075, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-05-91

Besoin de main-d'œuvre à la Direction du génie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-079](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction du génie, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-079, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir à tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-05-92

Ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver l'ajustement structurel à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-080, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-d'œuvre à cette direction et d'autoriser cette direction à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-05-93

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par L'adoberge Chaudière-Appalaches auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par L'adoberge Chaudière-Appalaches (CMQ-59810-003), concernant son immeuble situé au 881, avenue Taniata, Lévis (Québec) G6Z 2E3, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

CE-2023-05-94

Rapport relatif à la participation d'un membre du conseil de la Ville à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

[Document d'aide à la décision GRE-2023-025](#)

Le rapport relatif à la participation d'un membre du conseil de la Ville à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-05-95

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-026](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-026, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-05-96

Affectation de la réserve financière créée par le règlement RV-2022-22-36 pour le financement d'initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la *Politique environnementale*

[Document d'aide à la décision ENV-2023-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les montants indiqués ci-après provenant de la réserve financière créée par le règlement RV-

2022-22-36 pour le financement d’initiatives municipales relativement à la mise en œuvre de la *Politique environnementale* :

- un montant de 48 000 \$, pour financer la dépense relative au programme d’aide créé par le Règlement RV-2022-22-48 établissant un programme d’aide pour l’acquisition de produits d’hygiène lavables;
- un montant de 50 000 \$, pour financer la dépense relative à la réalisation de la phase de planification du projet de verdissement – secteur privé, tel qu’il est décrit à la fiche de prise de décision ENV-2023-007;
- un montant de 100 000 \$, pour financer la dépense relative à la réalisation de l’étude paysagère du territoire de la ville, tel qu’il est décrit à cette fiche de prise de décision.

CE-2023-05-97

Cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement modifié

[Document d’aide à la décision ENV-2023-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d’adopter le cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement modifié, tel qu’il est joint en annexe à la fiche de décision ENV-2023-008.

CE-2023-05-98

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l’environnement tenue le 16 mars 2023 et demande de présentation

[Document d’aide à la décision ENV-2023-009](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l’environnement tenue le 16 mars 2023 est déposé, à titre d’information.

Il est résolu de demander à la Direction de l’environnement de présenter le plan régional des milieux hydriques et humides, incluant les impacts sur le développement du territoire de la ville, lors d’une prochaine séance du comité exécutif.

CE-2023-05-99

Abrogation des résolutions CE-2023-03-16 « Désignation d’une représentante de la Ville à la table de concertation à l’organisme de bassins versants de la zone du Chêne » et CV-2023-02-40 « Désignation d’une représentante de la Ville à la table de concertation à l’organisme de bassins versants de la zone du Chêne »

[Document d’aide à la décision ENV-2023-010](#)

Il est résolu d’abroger la résolution CE-2023-03-16 « Désignation d’une représentante de la Ville à la table de concertation à l’organisme de bassins versants de la zone du Chêne ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d’abroger la résolution CV-2023-02-40 « Désignation d’une représentante de la Ville à la table de concertation à l’organisme de bassins versants de la zone du Chêne ».

CE-2023-06-00**Financement de la dépense additionnelle relative à la réfection des surfaces en réfractaire de l'incinérateur**

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-004](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réfection des surfaces en réfractaire de l'incinérateur au montant maximum de 100 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-06-01**Financement de la dépense additionnelle relative aux services professionnels pour les travaux de réfection du Centre Raymond-Blais**

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-003-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux services professionnels pour les travaux de réfection du Centre Raymond-Blais au montant maximum de 135 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2023-06-02**Délégation d'action pour l'immatriculation des véhicules auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec**

[Document d'aide à la décision DEI-EM-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les membres du personnel suivant de la Direction de l'entretien des infrastructures à agir pour et au nom de la Ville dans toutes les transactions à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec, en ligne et en personne, et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution :

- monsieur Denis Roussy, technicien en équipements motorisés;
 - monsieur Dany Bourgault, technicien en équipements motorisés;
 - monsieur Michel Mailloux, technicien en équipements motorisés;
 - monsieur Maxime Verreault, contremaître;
 - monsieur Carl Belley, contremaître.
-

CE-2023-06-03**Crédits additionnels pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière**

[Document d'aide à la décision POL-2023-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits additionnels de 69 400 \$, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision POL-2023-003, pour financer la dépense relative au projet dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière, ce montant correspondant aux revenus de subvention en 2023.

CE-2023-06-04

Réalisation du projet *Le français : un Tremplin vers l'intégration* et attribution d'une aide financière au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de réaliser le projet *Le français, un Tremplin vers l'intégration* financé dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec;
 - d'attribuer une aide financière non récurrente de 80 980 \$ au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles.
-

CE-2023-06-05

Crédits additionnels pour le paiement des dépenses inhérentes au programme *Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires*

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-024](#)

Il est résolu d'accorder des crédits additionnels, équivalents aux sommes à recevoir du ministère de la Sécurité publique, pour couvrir les dépenses relatives au programme *Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires*, au moment de la réception des subventions, tel qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-024.

CE-2023-06-06

Financement de la dépense relative au projet de réaménagement du parc le Charnyçois (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-013](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de réaménagement du parc le Charnyçois (secteur Charny), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-013, au montant maximum de 350 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2023-06-07

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit des randonnées dans des sentiers avec des alpagas (5101, route des Rivières, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour permettre aux visiteuses et visiteurs de la ferme d'effectuer des randonnées en sentier forestier et dans les champs avec des alpagas, à même les lots 2 845 635, 2 845 636 et 2 845 637 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-058.

CE-2023-06-08

Adoption du Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (divers ajustements notamment en rapport avec l'adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-068](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-33-95 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-01.

CE-2023-06-09

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-070](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-03-04.

CE-2023-06-10

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2023-33-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-02-16.

CE-2023-06-11

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif agricole tenue le 2 février 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-073](#)

Le rapport de la séance du comité consultatif agricole tenue le 2 février 2023 est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-06-12

Approbation du plan de cadastre pour la reconfiguration d'une partie de la

rue de la Prairie, le prolongement de la rue de la Sarriette et l'ouverture d'un nouveau tronçon de la rue des Fines-Herbes (secteur Saint-Jean-Chrysostome), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Les développements de demain inc., promoteur, et 9118-0661 Québec inc., intervenant, financement afférent et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision BP-2023-004](#)

Il est résolu d'approuver le plan de cadastre concernant la reconfiguration d'une partie de la rue de la Prairie, le prolongement de la rue de la Sarriette et l'ouverture d'un nouveau tronçon de la rue des Fines-Herbes (secteur Saint-Jean-Chrysostome), sur les lots 6 452 837, 6 452 839, 6 452 846, 6 452 870, 6 452 845 et 6 452 858 du cadastre du Québec, comme montré sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7 114 de ses minutes.

Il est également résolu de conclure l'entente à intervenir avec Les développements de demain inc., promoteur, et 9118-0661 Québec inc., intervenant, pour la réalisation de travaux municipaux, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2023-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de s'engager auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages prévus dans le cadre des travaux municipaux prévus à l'entente.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux travaux municipaux liés au surdimensionnement de la Phase 3 du Quartier Horizon (secteur Saint-Jean-Chrysostome) au montant maximum de 198 700 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Les développements de demain inc., promoteur, et 9118-0661 Québec inc., intervenant, soit acceptée par la Ville, il est enfin résolu :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 452 858 de ce cadastre, à des fins de rue, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 452 857 de ce cadastre, à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sur une partie du lot 6 452 871 de ce cadastre, en faveur du lot 6 452 839 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., et d'autoriser le maire

et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et perpétuelle d'égout pluvial sur une partie des lots 6 452 869, 6 370 249, 6 452 859 et 6 452 868 de ce cadastre, en faveur du lot 6 452 858 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude réelle et temporaire pour un cercle de virage sur une partie du lot 6 549 924 de ce cadastre, en faveur du lot 6 452 858 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les développements de demain inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-06-13

Avenant numéro 1 à l'entente triennale de visibilité et de partenariat *Festivent de Lévis*, éditions 2022, 2023 et 2024 à intervenir avec Festivent inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 1 à l'entente triennale de visibilité et de partenariat *Festivent de Lévis*, éditions 2022, 2023 et 2024 à intervenir avec Festivent inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-048, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-06-14

Aide financière au Collège de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2023-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 30 000 \$ au Collège de Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2023-049.

CE-2023-06-15

Acquisition d'une servitude d'aqueduc sur le lot 6 398 778 du cadastre du Québec (chemin industriel, secteur Saint-Nicolas), crédit budgétaire et abrogation de la résolution CE-2022-08-72 « Acquisition d'une servitude d'aqueduc sur le lot 6 398 778 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et demande d'un crédit budgétaire »

[Document d'aide à la décision DEV-2023-052](#)

Il est résolu d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 6 398 778 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 120 mètres carrés, au prix total de 100 000 \$, avant TPS et TVQ, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2023-052, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la

greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser des crédits budgétaires au montant de 107 000 \$ relativement à des dépenses d'investissement pour l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 6 398 778 de ce cadastre, incluant les frais inhérents pour tenir compte d'une subvention du gouvernement déjà versée ou dont le versement est assuré.

Il est finalement résolu d'abroger la résolution CE-2022-08-72 « Acquisition d'une servitude d'aqueduc sur le lot 6 398 778 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas) et demande d'un crédit budgétaire ».

CE-2023-06-16

Aide financière au Club de curling Etchemin (1961) ltée

[Document d'aide à la décision DEV-2023-064](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 120 000 \$ au Club de curling Etchemin (1961) ltée, pour son projet de réfection, de réparation des surfaces de jeux et du système de réfrigération, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2023-06-17

Entente d'union pour l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2023-2024 à intervenir avec la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision APP-2023-087](#)

Il est résolu de conclure l'entente d'union pour l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2023-2024 à intervenir avec la Ville de Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-087, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-06-18

Modification du contrat pour la réfection du poste de pompage SP-02, de la chambre de dérivation Hallé et du poste de pompage SP-01

[Document d'aide à la décision APP-2023-113](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la réfection du poste de pompage SP-02, de la chambre de dérivation Hallé et du poste de pompage SP-01 (appel d'offres 2022-50-14), attribué par la résolution CE-2022-04-34 adoptée le 26 avril 2022, au montant de 21 668,73 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à fiche de prise de décision APP-2023-113.

CE-2023-06-19

Attribution du contrat pour la fourniture du service de réparation de carrosserie pour véhicule léger

[Document d'aide à la décision APP-2023-114](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture du service de réparation de carrosserie pour véhicule léger (demande de prix 2023-70-100), à J. & R. Gaudreau inc., faisant affaire sous le nom de Carrossier procolor Pintendre, pour une dépense estimée à 99 972,50 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-06-20

Attribution du contrat pour les travaux de réfection de la rue Montcalm (lot A) et les amorces des rues J.-K.-Laflamme et Paul-Racicot (secteur Lévis) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-118](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de réfection de la rue Montcalm (lot A) et les amorces des rues J.-K.-Laflamme et Paul-Racicot (secteur Lévis) (appel d'offres 2023-50-10), à Les excavations Lafontaine inc., pour une dépense estimée à 5 056 697,91 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-06-21

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou employé au 31 mai 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-120](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mai 2023 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mai 2023 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une fonctionnaire ou une employée ou un employé pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par une fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détentrice ou détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023 (article 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-06-22

Attribution du contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (groupes 2, 4, 6-A, 6-B1, 6-B2, 8, 11 et 20)

[Document d'aide à la décision APP-2023-122](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-63), pour le groupe 8, à Sanicontrol s.e.n.c., pour une durée de trois ans, pour une dépense estimée à 128 916 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 1^{er} juin 2023, pour les groupes 2, 6A et 11;
- d'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-63), pour le groupe 4, à Sanicontrol s.e.n.c., pour une durée de trois ans, pour une dépense estimée à 191 283 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;
- d'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-63), pour le groupe 20, à Nettoyage logic inc. pour une durée de trois ans, pour une dépense négociée estimée à 234 000 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2023-06-23

Abrogation de la résolution CE-2023-04-46 « Abrogation de la résolution CE-2023-03-52 « Attribution du contrat de location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur » et attribution du contrat pour la location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur » et attribution du contrat de location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur

[Document d'aide à la décision APP-2023-123](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2023-04-46 « Abrogation de la résolution CE-2023-03-52 « Attribution du contrat de location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur » et attribution du contrat pour la location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur ».

Il est également résolu d'attribuer les contrats de location de pelles hydrauliques sur chenilles à tarif horaire sans opératrice ou opérateur (appel d'offres 2023-50-18) de la façon suivante :

- lot 3, location de pelle catégorie 1313 :

- à Équipement St-Germain inc., pour une dépense estimée à 71 016 \$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du lot 3, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat;
- à Les entreprises lou-vil inc., pour une dépense estimée à 14 739,75 \$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 3, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat;
- à Gestion belle-rivière inc., pour une dépense estimée à 6 064,50 \$, avant TPS et TVQ, pour le troisième rang du lot 3, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat;
- lot 4, location de pelle catégorie 1320 :
 - à Les entreprises lou-vil inc., pour une dépense estimée à 99 675 \$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat;
 - à Équipement St-Germain inc., pour une dépense estimée à 35 550 \$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du lot 4, pour une durée de trois ans, dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat;

conformément au devis et à leur soumission.

CE-2023-06-24

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistre

[Document d'aide à la décision APP-2023-125](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistre (appel d'offres 2023-55-46), à Expertises & enquêtes Ouellet inc., pour une dépense estimée à 129 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-06-25

Attribution du contrat de travaux de construction pour le remplacement de conduites de l'interconnexion en eau potable entre les secteurs Saint-Romuald et Charny et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-126](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de travaux de construction pour le remplacement de conduites de l'interconnexion en eau potable entre les secteurs Saint-Romuald et Charny (appel d'offres 2023-50-56), à Allen entrepreneur général inc., pour une dépense estimée à 168 000 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-06-26**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation du Centre Raymond-Blais**[Document d'aide à la décision APP-2023-127](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation du Centre Raymond-Blais (appel d'offres 2023-55-58), à Larochelle et Desmeules, architectes (2012) inc., au montant de 307 446,40 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-06-27**Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 285 du cadastre du Québec (rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition de ce lot**[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 285 du cadastre du Québec situé sur la rue des campagnols (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) au montant maximal de 329 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté;
- d'accepter la promesse de vente du lot 2 360 285 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-018, les frais relatifs à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-06-28**Approbation des recommandations du comité de services de proximité**[Document d'aide à la décision DG-2023-003](#)

Il est résolu d'approuver les recommandations du comité de services de proximité mentionnées dans le procès-verbal de la réunion de ce comité tenue le 26 avril 2023 et le financement requis au fonds de réserve de ce comité, tel qu'il est décrit la fiche de prise de décision DG-2023-003.

CE-2023-06-29**Acquisition par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sur une partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec et d'une servitude temporaire de travail d'une durée de 18 mois sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre (rue Levasseur, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et perpétuelle d'égouts pluvial et sanitaire sur partie du lot 2 219 441 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 314,2 mètres carrés et une servitude temporaire de travail pour

l'installation de conduites d'égouts pluvial et sanitaire d'une durée de 18 mois sur une partie du lot 2 219 441 de ce cadastre d'une superficie approximative de 647,4 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan de la description technique préparé par monsieur Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 574 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-020, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation sur ces parties du lot 2 219 441 de ce cadastre et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-06-30

Modification du contrat pour la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité

[Document d'aide à la décision APP-2023-145](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité (appel d'offres 2021-50-106), attribué par la résolution CV-2021-07-64 adoptée le 30 novembre 2021, au montant estimé de 310 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci et demeure accessoire, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-145.

CE-2023-06-31

Lettres d'entente à intervenir à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, l'Association des cadres de la Ville de Lévis, la Fraternité des policiers de Lévis inc., et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, selon locale Lévis, concernant les modalités d'utilisation des excédents d'actifs spécifiques aux évaluations actuarielles 2021 des deux régimes de retraite

[Document d'aide à la décision GCH-2023-086](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure les lettres d'entente à intervenir à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 SCFP, l'Association des cadres de la Ville de Lévis, la Fraternité des policiers de Lévis inc., et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, selon locale Lévis, concernant les modalités d'utilisation des excédents d'actifs spécifiques aux évaluations actuarielles 2021 des deux régimes de retraite, telles qu'elles sont jointes en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-086, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-06-32

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 45.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
